

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 25 janvier 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Michelle CIERGE
Mr Daniel PEYNON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. BEAL Philippe

Etaient représentés (procuration) :

- M. DAUDUIT Cédric donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à M. PEYNON Daniel
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à M. BOURNAT Christian
- M. COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- M. LUCAS Antoine donne pouvoir à M. DUPOUE Yannick
- M. MARQUET Gilles donne pouvoir à Mme GRANET Elyane
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à M. TISSERAND Thierry
- M. DERBIAS Jean-Louis donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- M. BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 10 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement - exercice 2024

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'article L 1612-1 du C.G.C.T. stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2023, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de régler les factures arrivant avant le vote du budget (restes-à-réaliser).

A l'inverse et afin d'assurer la continuité du service public, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en avril prochain.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2023	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2024
20 - Immobilisations incorporelles	245 500 €	25 000 €
21 - Immobilisations corporelles	163 050 €	16 000 €
23 - Immobilisations en cours	1 091 700 €	110 000 €
Total	1 500 250 €	151 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 01^{er} février 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente